

---

## AIX / UNIX les bases

Durée: 3 Jours    Réf de cours: AN10G

---

### Résumé:

Cette formation permet aux participants d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour effectuer des tâches quotidiennes à l'aide du système d'exploitation AIX.

Ils apprendront à effectuer des tâches quotidiennes à l'aide du système d'exploitation AIX.

---

### Public visé:

Cette formation de base est destinée à toute personne qui a besoin de compétences de base en tant qu'utilisateur AIX/UNIX pour pouvoir travailler dans un environnement AIX.

Cette formation est également un prérequis pour de nombreux cours du cursus d'administration des systèmes AIX.

---

### Objectifs pédagogiques:

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
    - Exécuter les commandes AIX courantes et gérer les processus AIX
  - Se connecter à un système AIX et définir un mot de passe utilisateur
    - Personnaliser l'environnement de travail
  - Utiliser la documentation en ligne AIX
    - Utiliser les utilitaires AIX courants
  - Gérer les fichiers et répertoires AIX
    - Écrire des scripts shell simples
  - Décrire l'utilité du shell
    - Utiliser l'environnement AIX Windows
  - Utiliser l'éditeur vi
    - Utiliser l'environnement de bureau commun
- 

### Pré-requis:

Les participants doivent être familiarisés avec :

- Les concepts de base des technologies de l'information (TI) et le rôle d'un système d'exploitation.
-

## Contenu:

Jour 1	Unité 7 - L'éditeur vi ■ Exercice 6 - L'éditeur vi	Unité 13 - Utilitaires AIX, 1ère partie (suite) ■ Exercice 12 - Utilitaires AIX (2)
Unité 1 - Introduction à AIX	Unité 8 - Bases du shell ■ Exercice 7 - Bases du shell	Unité 14 - Utilitaires AIX, Partie II ■ Exercice 13 - Utilitaires AIX (3)
Unité 2 - Utilisation du système ■ Exercice 1 - Utilisation du système	Unité 9 - Utilisation des variables du shell ■ Exercice 8 - Utilisation des variables du shell	Jour 4 Unité 14 - Utilitaires AIX, Partie II (Suite) ■ Exercice 14 - Utilitaires AIX (4)
Unité 3 - Documentation AIX ■ Exercice 2 - Documentation AIX	Jour 3 Unité 10 - Processus	Unité 15 - Fonctions additionnelles du shell ■ Exercice 15 - Fonctions additionnelles du shell
Unité 4 - Fichiers et répertoires ■ Exercice 3 - Fichiers et répertoires	Unité 11 - Contrôle des processus ■ Exercice 9 - Contrôler les processus	Unité 16 - L'interface utilisateur graphique AIX
Unité 5 - Utilisation des fichiers ■ Exercice 4 - Utilisation des fichiers	Unité 12 - Personnalisation de l'environnement utilisateur ■ Exercice 10 - Personnalisation de l'environnement utilisateur	
Jour 2	Unité 13 - Utilitaires AIX, 1ère partie ■ Exercice 11 - Utilitaires AIX (1)	
Unité 6 - Autorisations de fichiers ■ Exercice 5 - Autorisations de fichiers		

## Méthodes pédagogiques :

Support de cours officiel remis aux participants

## Autres moyens pédagogiques et de suivi:

- Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans d'expérience d'animation. Nos équipes ont validé à la fois leurs connaissances techniques (certifications le cas échéant) ainsi que leur compétence pédagogique.
- Suivi d'exécution : Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est signée par tous les participants et le formateur.
- Modalités d'évaluation : le participant est invité à s'auto-évaluer par rapport aux objectifs énoncés.
- Chaque participant, à l'issue de la formation, répond à un questionnaire de satisfaction qui est ensuite étudié par nos équipes pédagogiques en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Délais d'inscription :

- Vous pouvez vous inscrire sur l'une de nos sessions planifiées en inter-entreprises jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation sous réserve de disponibilité de places et de labs le cas échéant.
- Votre place sera confirmée à la réception d'un devis ou "booking form" signé. Vous recevrez ensuite la convocation et les modalités d'accès en présentiel ou distanciel.
- Attention, si vous utilisez votre Compte Personnel de Formation pour financer votre inscription, vous devrez respecter un délai minimum et non négociable fixé à 11 jours ouvrés.